13937 - Peut-il remettre sa zakat à son oncle maternel endetté et l’en informer?

question

J’ai un épargne en banque et il est temps d’en prélever la zakat.J’ai aussi un oncle maternel endetté qui n’est pas en mesure de honorer ses dettes.Puis-je lui donner ma zakat pour lui permettre de régler ses dettes? Puis-je lui donner ma zakat sans lui préciser que l’argent provient de cette source?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si votre oncle maternel est assez pauvre pour mériter la zakat, il n’y a aucun inconvénient à ce que vous lui donniez votre zakat partiellement ou intégralement.Il n’est pas nécessaire de l’en informer, à moins que vous ne doutiez de son état. Dans ce cas, vous pouvez l’informez qu’il s’agit de la zakat afin qu’il ne la prenne pas s’il ne la mérie pas.